



**Convention type  
de coopération financière  
pour l'accueil de manifestations organisées  
par des acteurs locaux  
au Parc des expositions et au Phare**

**Nom de la manifestation**

**GRAND CHAMBERY**

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DES GRANDS EQUIPEMENTS**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 85-88-88 - [grandchambery.fr](http://grandchambery.fr) -  [@GrandChambery](https://twitter.com/GrandChambery) - [cmag-agglo.fr](mailto:cmag-agglo.fr)

### Entre le propriétaire

La Communauté d'agglomération **Grand Chambéry**, domiciliée 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par Monsieur Xavier Dullin, Agissant en qualité de président, dûment habilité par délibération n° .....du Conseil communautaire du 25 octobre 2018 n° .....devenue exécutoire le .....

*d'une part,*

### Et l'organisateur

L'association ..... domicilié(e) .....  
Représenté(e) par ..... Agissant en qualité de .....

*d'autre part,*

### Et l'exploitant

*Savoieexpo événement, Parc des expositions. 1725 Avenue du Grand Arietaz, 73000 Chambéry*  
*Représenté par ..... Agissant en qualité de .....*

*d'autre part,*

Il est convenu ce qui suit

### ARTICLE 1 : OBJET

De par leur envergure capacitaire, sécuritaire ou organisationnelle, certaines manifestations portées par des organisateurs locaux sont tenues de se dérouler au parc des expositions ou au Phare dont l'exploitation a été confiée à SavoieExpo Evénements par Grand Chambéry.

Afin d'accompagner cette vie locale essentiellement associative dans la prise en charge des frais de locatif, une coopération financière entre les différents acteurs locaux et l'organisateur est mise en place, dont les modalités sont définies par la présente convention.

### ARTICLE 2 : NATURE DE L'EVENEMENT

.....  
Pour une capacité de ..... personnes

### ARTICLE 3 : DATE(S) DE L'EVENEMENT

.....

### ARTICLE 4 : COUT DE L'EVENEMENT

Cout global (locatif et prestations) : ..... € TTC

Détail :

Locatif Parc des expositions : .....€ TTC

Prestations obligatoires Parc des expositions : .....€ TTC

Demandes complémentaires parc des expositions : .....€ TTC

Locatif Phare : .....€ TTC

Prestations techniques Phare : .....€ TTC

**ARTICLE 5 : PRISE EN CHARGE FINANCIERE**

Grand Chambéry : ..... € TTC

L'organisateur : ..... € TTC

Savoieexpo évènement : ..... € TTC

Ville de Chambéry : (à titre d'information) ..... € TTC

**ARTICLE 6 : MODALITES DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE PAR GRAND CHAMBERY**

La participation financière de Grand Chambéry se fera selon les évènements, sous l'une ou l'autre des deux formes suivantes:

- ☐ une participation aux frais de fonctionnement locatif acquittée sur présentation d'une facture émise par Savoieexpo Evènements
- ou
- ☐ le versement d'une subvention à l'association approuvée par le Conseil communautaire

**ARTICLE 7 : CONDITIONS**

Dans le cadre de sa politique d'aide au développement et au soutien aux associations, aucune prise en charge ne sera effective sans étude et accord du comité d'agrément commun des collectivités territoriales cités à l'article 5.

L'acceptation d'une prise en charge financière ne vaut pas tacite reconduction, notamment pour les évènements récurrents.

Fait à Chambéry, le

Pour **Grand Chambéry**,  
Le président

Pour l'association.....

Pour **SavoieExpo Evènements**,